

**Délégation de signature à**  
Madame Virginie SANTOS –  
Responsable du service  
Administratif et financier

**Clotilde EUDIER, Maire de la Ville de SAINT ROMAIN DE COLBOSC,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2122-19,

**Considérant** la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux et la continuité du service public ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Madame Virginie SANTOS, Responsable du service administratif et financier, reçoit délégation de signature pour signer, au nom du Maire, dans la limite de ses attributions :

- les ordres de mission,
- les congés des agents du service,
- les bons de commande et documents nécessaires au fonctionnement du service dans la limite de 1 000 € ;

**ARTICLE 2** : Les actes signés dans le cadre de la présente délégation devront comporter la mention :

“Pour le Maire et par délégation”  
Virginie SANTOS  
Responsable du service administratif et financier

**ARTICLE 3** : La présente délégation est exercée sous le contrôle et la responsabilité du Maire. Elle peut être retirée à tout moment.

**ARTICLE 4** : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publié et transmis au représentant de l'État dans le département. Le Responsable des Affaires Générales est chargé de son exécution

Fait à Saint Romain de Colbosc, le 25 mars 2026

Notifié le : 26 mars 2026  
Signature de l'agent :



Le Maire,  
Clotilde EUDIER

